

ASSOCIATION MAURES BOIS ENERGIE

SIREN : 519202022

**Siège social : Pôle Forêt – Route de Toulon
83340 LE LUC**

RAPPORT FINANCIER sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2019

Mesdames, Messieurs, Membres adhérents de l'Association,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2019 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan

I PREAMBULE

Le montant total du bilan s'élève à la somme de 154.482€.

Les comptes présentés ont été établis selon les mêmes formes et mêmes méthodes que ceux de l'an passé

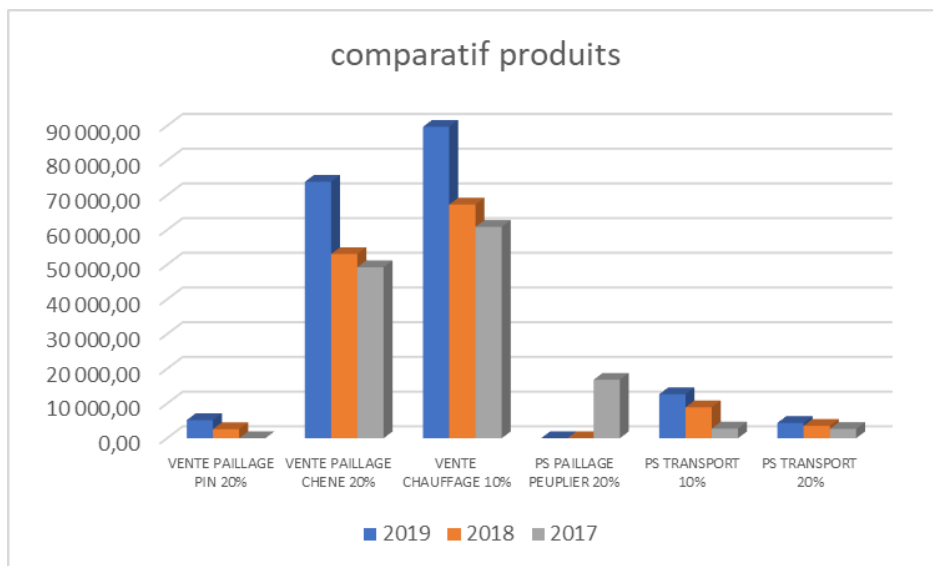
II ANALYSE DES COMPTES ANNUELS

1°) COMPTE DE RESULTAT

A°) **Le total des produits** de l'exercice s'est élevé à 185.905€HT contre 135.457€ pour l'exercice précédent soit une augmentation de 37.24 %.

Ces produits d'exploitation se répartissent en :

- a) production vendue de biens et services
 - ✓ Paillage de chênes pour 73.876€
 - ✓ Paillage de pins pour 5.222€
 - ✓ Prestations de chauffage pour 89.723€
 - ✓ Prestations de transports pour 17.084€



b) cotisations des adhérents pour 440€.

B°) **Le total des charges** de l'exercice s'est élevé à 146.138€ contre 131.208€ pour l'exercice précédent soit une augmentation de 11,38%.

Ces charges sont relatives aux :

- ✓ La variation de stock entre le début d'année 2019 et la fin d'année 2019 soit - 14.820€
- ✓ achats de matières premières et autres prestations (abattages, broyages...), qui se sont élevés à 105.115€ contre 86.863€ 2018. Il faut rajouter à ces sommes le montant des transports sur ventes soit la somme de 27.190€
- ✓ Les autres charges externes seront considérées comme des charges fixes, telles que des fournitures administratives, poste, entretien du caisson souffleur, assurances, honoraires, frais divers (4210€)
- ✓ la cotisation et adhésion à la charte régionale « Qualité bois déchiqueté» (587€).
- ✓ Les frais de fonctionnement établis conformément à la convention de partenariat passée entre la Communauté de Communes et l'association « Maures Bois Energie » s'élèvent à la somme de 13.857€ et la mise à disposition de la plateforme à 4.189€. Il est à noter qu'une convention conclue entre l'ASL Suberaie Varoise et MBD a mis à disposition les compétences de Mesdames Gisela Santos Matos et Chloé Monta afin de et principalement redéfinir des stratégies de vente du bois-énergie et du paillage, déterminer des prestataires de choix, contrôler les stocks de fin d'année...
- ✓ Les impôts et taxes concernent la C.F.E. pour 1.104€ contre 1.119€ l'an passé.

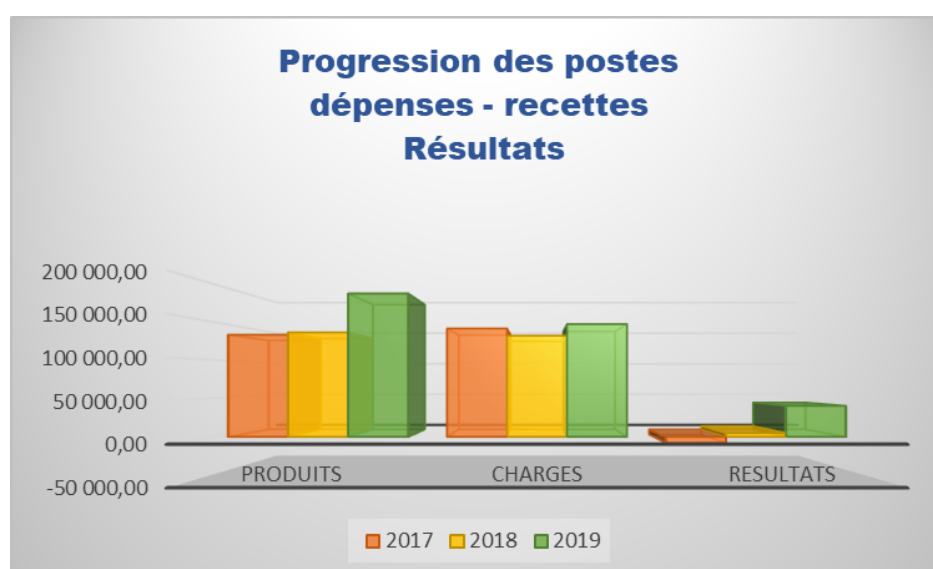
- ✓ La dotation aux amortissements pour 200€ correspond à l'amortissement pratiqué pour l'achat du souffleur en 2019.

Ainsi le résultat d'exploitation s'établit à 44 .713€ contre 4.936 en 2018

Le résultat exceptionnel à -1 n'est pas significatif et est relatif aux différences entre les paiements et facturations.

Compte tenu du résultat d'exploitation de cette année, l'imposition sur le bénéfice est de l'ordre de **4.496€** et tient compte des déficits des années antérieures reportables

Le résultat définitif de l'année est un résultat bénéficiaire de 40.216€



	PRODUITS	CHARGES	RESULTATS
2017	132 490,51	140 516,86	-7 641,34
2018	135 457,38	131 207,84	4 909,56
2019	185 904,95	146 138,28	40 216,43

II ANALYSE DES COMPTES ANNUELS

1°) COMPTES DE BILAN

A°) Actif

En immobilisations corporelles la somme de 1.000€ correspond à l'achat du caisson souffleur acquis le 02 mars 2018 et amorti sur cinq ans et pour la somme de 200€ en 2019.

Un décompte in situ a été effectué en fin d'année et évalue le stock de bois à la somme de 57.746€ en fin d'année se répartissant en :

- ✓ Plaquettes chauffage – pins- pour 250 tonnes et tenant compte des coûts d'achat de billons, broyage et coût du stockage pour 14.000€.
- ✓ Plaquettes paillage pour 71 tonnes évaluées à 4.118€
- ✓ Billons de pins et chênes estimés à 717 tonnes pour 39.628€

Les créances sont les sommes dues par les clients au 31 décembre 2019. Elles s'établissent à 36.305€ au 31 décembre 2019 contre 35.416€ en fin d'année 2018.

Les autres créances pour un montant de 12.187€ concernent :

- une avance de 5.000€ pour l'ONF
- un montant de TVA récupérable des paiements des factures pour 7.022€
- des cotisations en attente de paiement pour 165€.

Le poste disponibilité concerne le solde de banque au 31.12.2019.

Les charges constatées d'avance concernent l'assurance R.C. payée en 2019 pour 2020 au prorata.

B°) Passif

Le résultat de l'an dernier a été inscrit au compte « report à nouveau » comme voté par la dernière assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2018.

Les dettes fournisseurs devraient faire l'objet de paiements au cours du premier semestre 2020. Elles représentent 65.146 contre 67.145€ l'année 2018. L'ASL Suberaie Varoise et l'ONF représentent les sommes les plus importantes à régler en 2020.

Les dettes fiscales concernent la régularisation de TVA de fin d'année pour un montant de 6.423€ et l'impôt à payer pour le 15 mai 2020 de 4.495€

III. SOLVABILITE DE L'ASSOCIATION

Solvabilité à Court Terme de l'association (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court terme) :

Exercice précédent	$105.347 - 67.145 = 38.202$
Exercice en cours	$154.482 - 76.064 = 78.418$

Soit une augmentation de 4.909€.

III. AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à la somme de 40.216€

- en fonds associatifs :	Euros
- aux autres réserves :	
- en report à nouveau :	+ 40.216€

A l'issue de l'opération, les fonds associatifs s'établiront ainsi :

-Fonds associatifs	
- Réserve légale :	
- Autres réserves :	
- Report à nouveau :	78.409 €
Situation nette :	78.409 €